



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 30 janvier 2025 à 17h00

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

TOPART Chantal le Maire – DHAESE Daniel 1er adjoint - Alain AMELOT 2^{ème} adj - BES Sylvie 3^{ème} adj.

BRIFFAULT Robert - COURANDON Emilie - LEROUX Nouria - SOLLIER Didier - TOULAIN Dominique

Abs excusés et pouvoirs :

GRANGE Thierry donne pouvoir à Chantal TOPART

MARTIAL Ludovic donne pouvoir à Didier SOLLIER

9 présents et 2 représentés = 11 membres votants /11 membres du conseil = Le QUORUM est atteint

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BES

Rappel de l'ordre du jour

1. Convention « petite centralité »
2. Centre de gestion : convention « missions temporaires »
3. Prévoyance : convention suite CST du CDG27
4. Subventions communales
5. Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

INFO

- Enquête publique de la Préfecture pour l'épandage des boues
- Enquête publique du PLUI par l'Interco Normandie Sud Eure

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE

Point 1 – Convention « Petite centralité »

Le label « petite centralité » nous permet de signer une convention avec le département et l'EPFN pour faire une étude (gratuite) sur l'attractivité du village.

- EPFN sera le maître d'ouvrage de l'étude
- Le département financera cette étude
- La collectivité s'engage pour donner les documents nécessaires et participera aux réunions

Seulement 3 communes ont été sélectionnées dans le département.

PROPOSITION – autoriser le maire à signer cette convention

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 2 – Centre de gestion : convention « missions temporaires » pour 4 ans.

Le centre de gestion nous a transmis la convention pour renouveler notre adhésion au service « Missions temporaires ». En cas d'absence d'un agent, la secrétaire de mairie en l'occurrence, ce service propose un remplacement qualifié. La commune ne paiera ce service que s'il est utilisé, sur un certain pourcentage énuméré dans les conditions de la convention.

PROPOSITION – autoriser le maire à signer cette convention

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 3 – Prévoyance : convention suite CST du CDG27

L'assurance prévoyance pour les agents malades

La commune paierait 7€/heure en participation si les agents souhaitent y participer

PROPOSITION – autoriser le maire à signer cette convention

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 4 – Subventions communales 2025

- Sur les pas de Bourvil ont demandé 100 € : 100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers - 300€
- Club de la Lyre - 400 €
- Fédération des Retraités des Lyres – 400 €
- Union des anciens combattants – 150 €
- Tennis club lyrois (USL) – 1500 €
- Comité d'animation – 1500 €
- Association Patrimoine de la Neuve Lyre – 500 €

D'autres associations nous sollicitent une subvention :

Union Sportive Rugloise : Refusée

MFR : Ecole Filière Equine (école à VIMOUTIER) 1 élève es de La Neuve Lyre : Refusée

Le souvenir Français : Refusée

La banque alimentaire de l'Eure : Accordée = 150 €

SPA : Refusée

Préhandis 276 - vient en aide aux enfants souffrant d'une pathologie : Refusée

Total des subventions communales et autres = 5 000€, qui seront versés dès le vote du budget 2025, à chaque association concernée.

PROPOSITION –

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 5 – Autorisation du quart des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Tant que le BP2025 n'est pas voté, la commune ne peut engager de devis ou toutes autres dépenses d'investissement. Or, suite aux intempéries du début décembre endommageant le haut de la fontaine, Mme Le Maire à faire venir la Fonderie de Coubertin avec laquelle un devis avait été établi pour des travaux de réfections. Cette dernière considère qu'il y a un réel danger et qu'il est nécessaire d'enlever la partie supérieure aujourd'hui effondrée et instable, pour des raisons de sécurité publique. Mme Lem aire a donc demandé de revoir le devis afin qu'il soit divisé en 3 parties : Dépose – travaux – repose. La Fonderie n'a fait aucune modification sur le devis initiale. Le devis de la dépose est de 7800€ TTC, et afin de pouvoir le signer et engager la dépense avant le vote du BP, Il est nécessaire de délibérer sur l'autorisation du quart des dépenses d'investissements.

Pour cela, il faut prendre le montant voté des investissements 2024 – RAR 2023 – la dette voté au BP 2024, soit 33 000€ de disponible. Le maire demande l'autorisation au conseil de signer le devis de démontage, afin d'engager une dépense avant le vote du BP 2025 à hauteur de 7800€ TTC, uniquement, auprès de la Fonderie de Coubertin, imputé au compte 2135.

A titre informatif, une demande de subvention DETR 2025 a été déposé, nous sommes en attente de réponse ; autre aide financière obtenue par APNL : le crédit agricole participera à hauteur de 2500€ lorsque les travaux seront réalisés, et nous avons déjà reçu 15 000€ de la Région ; sans oublier la cagnotte en ligne avec la fondation du Patrimoine qui contribuera également à la rénovation de la Fontaine.

PROPOSITION – Autorisation du quart des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 et à signer le devis de la Fonderie de 7800€ TTC, et tout document afférent à ce dossier.

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

INFOS

- Enquête publique sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration
- Enquête publique du PLUI.

Ces 2 enquêtes seront communiquées sur Panneau Pocket.

QUESTIONS DIVERSES

Alain AMELOT – RAS - Nouria LEROUX – RAS - Robert BRIFFAULT - RAS

Emilie COURANDON – RAS - Dominique TOULAIN – RAS - Didier SOLLIER - RAS

Daniel DHEASE RAS - Sylvie BES – RAS - Chantal TOPART – RAS

PROCHAIN CONSEIL – début mars – date à définir ultérieurement

LA SEANCE SE TERMINE à 19h